

V.I.E À HONG KONG : MODE D'EMPLOI

Qu'est-ce que le Volontariat International en Entreprise ?

Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) est une **solution RH** qui permet aux **entreprises de droit français** de confier à de jeunes **talents** une mission professionnelle à **l'étranger** d'une durée flexible allant de **6 à 24 mois**.

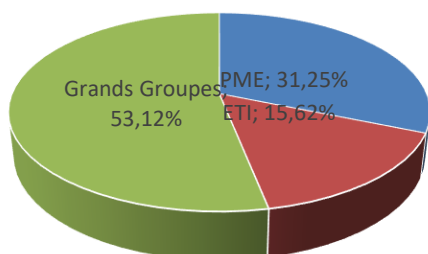
Conditions d'éligibilité pour les candidats au V.I.E :

- Être de nationalité française ou ressortissants de l'Espace Economique Européen,
- Être âgés de 18 à 28 ans non révolus,
- Être éligible au visa stagiaire de Hong Kong

Nos experts V.I.E pourront vous accompagner dans la sélection de votre candidat et la vérification de son éligibilité.

➤ Qui peut bénéficier du dispositif V.I.E ?

Répartition des entreprises utilisatrices du dispositif V.I.E à Hong Kong



■ < 50 M EUR ■ Entre 50 et 200 M EUR ■ > 200 M EUR

Entreprises de droit français ou contribuant à l'internationalisation de l'activité économique.

- PME, ETI ou grands groupes français disposant d'une filiale à Hong Kong.
- Entreprise française s'appuyant sur un distributeur à Hong Kong.
- Nouvel entrant à Hong Kong (via une structure d'hébergement) pour accélérer ou amplifier votre développement commercial,
- Filiale française d'un groupe hongkongais ou chinois implanté en France.
- Dans certains cas : entrepreneur français ayant créé une entreprise de droit hongkongais (EFE).

➤ Qui sont les candidats ?



2 163
missions V.I.E à Hong Kong
depuis 20 ans



142 V.I.E en poste à Hong Kong
dans **32** Entreprises utilisatrices*



58%
Âgés de **25**
à **28** ans

80% ont plus de **5** ans d'études
dans l'enseignement supérieur

*Chiffres d'octobre 2021

Quels sont les avantages offerts par le dispositif V.I.E ?

➤ Attirer de jeunes talents pour accompagner votre projet à Hong Kong

- Toutes les annonces de V.I.E sont visibles sur le site « *Mon Volontariat International* » (<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>). Plus de 50 000 candidats sont inscrits sur cette plateforme. Une première sélection des candidatures peut être effectuée par Business France selon vos critères.



- Le V.I.E est un dispositif souple et adapté pour former et tester en situation réelle un futur collaborateur à fort potentiel. 83% des V.I.E sont embauchés à l'issue de leur volontariat.

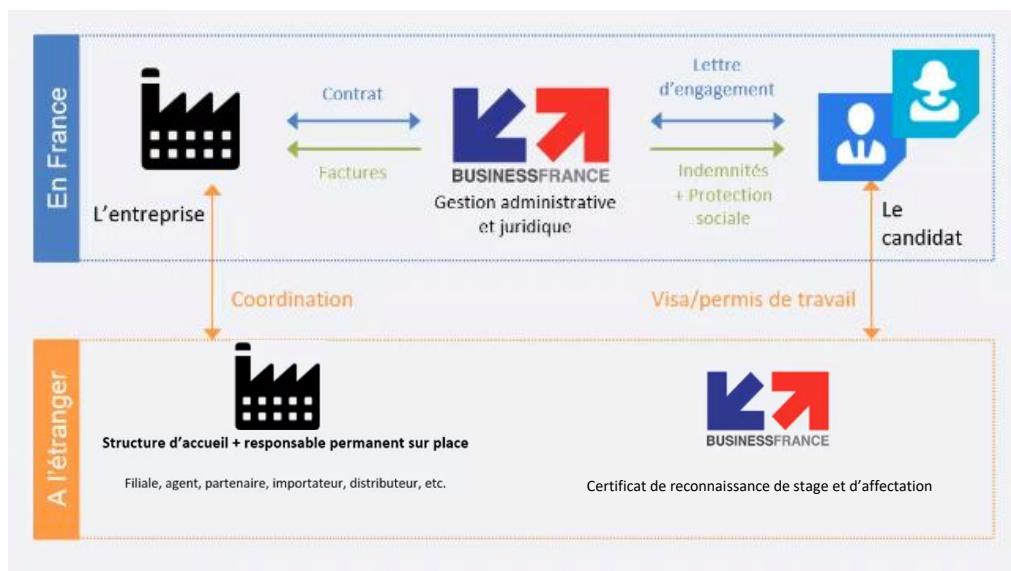
➤ Un statut privilégié pour les V.I.E

- Le V.I.E est placé sous l'autorité du ministère français chargé du commerce extérieur et bénéficie d'un statut public et d'un cadre protecteur.

➤ Une gestion simplifiée pour les entreprises

- Business France gère tous les aspects administratifs de la mission V.I.E. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur vos activités opérationnelles et votre cœur de métier.
- Cette gestion comprend :
 - 1- Le versement des indemnités en France
 - 2- La protection sociale des volontaires
 - 3- La gestion sociale et administrative des volontaires

N.B : à Hong Kong, le statut des V.I.E est assimilé à un stagiaire de longue durée et bénéficiera d'un visa « *trainee* ». Le bureau Business France de Hong Kong délivrera un certificat attestant de la « qualité de stagiaire » du V.I.E et de son affectation au sein d'une structure d'accueil identifiée. Ce certificat sera également délivré en cas de prolongation de la mission V.I.E. A noter que les autorités administratives peuvent demander dans certains cas un contrat de travail ; il incombera alors à la structure d'accueil de le présenter.



Quel est le coût d'un V.I.E à Hong Kong ?

Le statut public du V.I.E **exonère votre entreprise de toutes charges sociales en France et à Hong Kong.**

Les frais à la charge de l'entreprise en France sont :

- L'indemnité mensuelle nette du V.I.E, variable selon les villes et révisée trimestriellement : 2 270 € par mois à Hong Kong (simulation au 1^{er} novembre 2021) ;
- Les frais de gestion et de protection sociale (couverture santé et rapatriement) : de 248 € à 481 € par mois, en fonction de votre chiffre d'affaires et du nombre de V.I.E en poste ;
- Les frais de voyage international et de transport de bagages aller-retour.

Les frais à la charge de l'entreprise d'accueil à Hong Kong sont :

- Dépenses opérationnelles liées à la nature de la mission du V.I.E : frais de fonctionnement, frais de déplacement...
- Prise en charge du logement par l'entreprise d'accueil obligatoire

Coût d'un **V.I.E.** à Hong Kong sur la base de 12 mois :

Simulation au 1^{er} novembre 2021, hors logement et autres charges :

CA de l'entreprise (Millions d'Euros)	PME	ETI	Grand groupe
V.I.E basé à Hong Kong	30 221 €/an	31 553 €/an	33 017 €/an

Calculez votre budget en ligne : <https://e-vie.businessfrance.fr/0/Devis/DevisPublic>

Une solution RH compétitive à Hong Kong :

Le coût du V.I.E :

- Est très inférieur à celui d'un jeune cadre en contrat expatrié.
- Est une solution idoine par rapport à un contrat local. À rémunération nette identique, il inclut le coût de la protection sociale.

Comment optimiser votre budget V.I.E ?

- **Déduction des indemnités** des V.I.E du résultat de l'entreprise française
- Intégration des V.I.E dans le quota supplémentaire "d'apprentis" relative au calcul de la **taxe d'apprentissage** (effectif égal ou supérieur à 250 personnes)

bpifrance

- Les dépenses afférentes au V.I.E sont couvertes par **l'assurance-prospection de la Bpifrance** : Les demandes d'assurance-prospection, qui incluent les dépenses liées au V.I.E, déposées auprès de Bpifrance, bénéficient d'une prise en charge étendue (quotité garantie de 65%) lorsque les dépenses de prospection concernent la Chine.

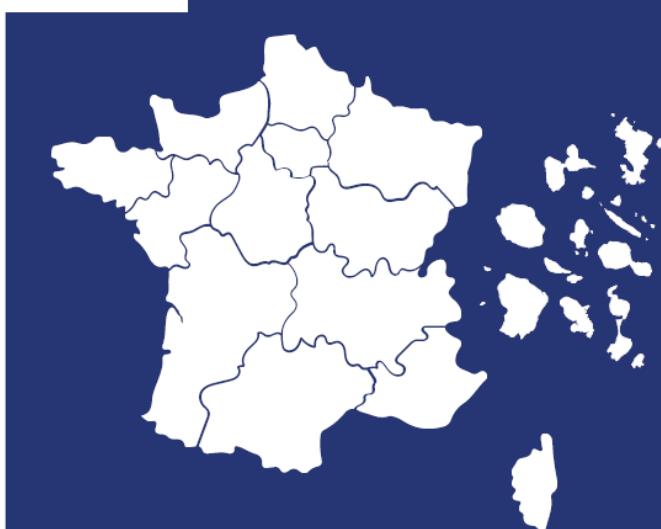


Dans le cadre du plan « France Relance », l'État subventionne le V.I.E à travers des **Chèques Relance V.I.E** d'un montant de **5 000 EUR** ou **10 000 EUR**, selon conditions d'éligibilité.

Plus d'informations sur le Chèque Relance V.I.E [ici](#)



Financements régionaux du V.I.E



**CLIQUEZ SUR VOTRE RÉGION
ET DÉCOUVREZ
LES AIDES DE FINANCEMENTS
QU'ELLE PROPOSE**

Spécificités administratives à Hong Kong

➤ Procédure pour l'obtention du visa stagiaire



Prérequis - Éligibilité

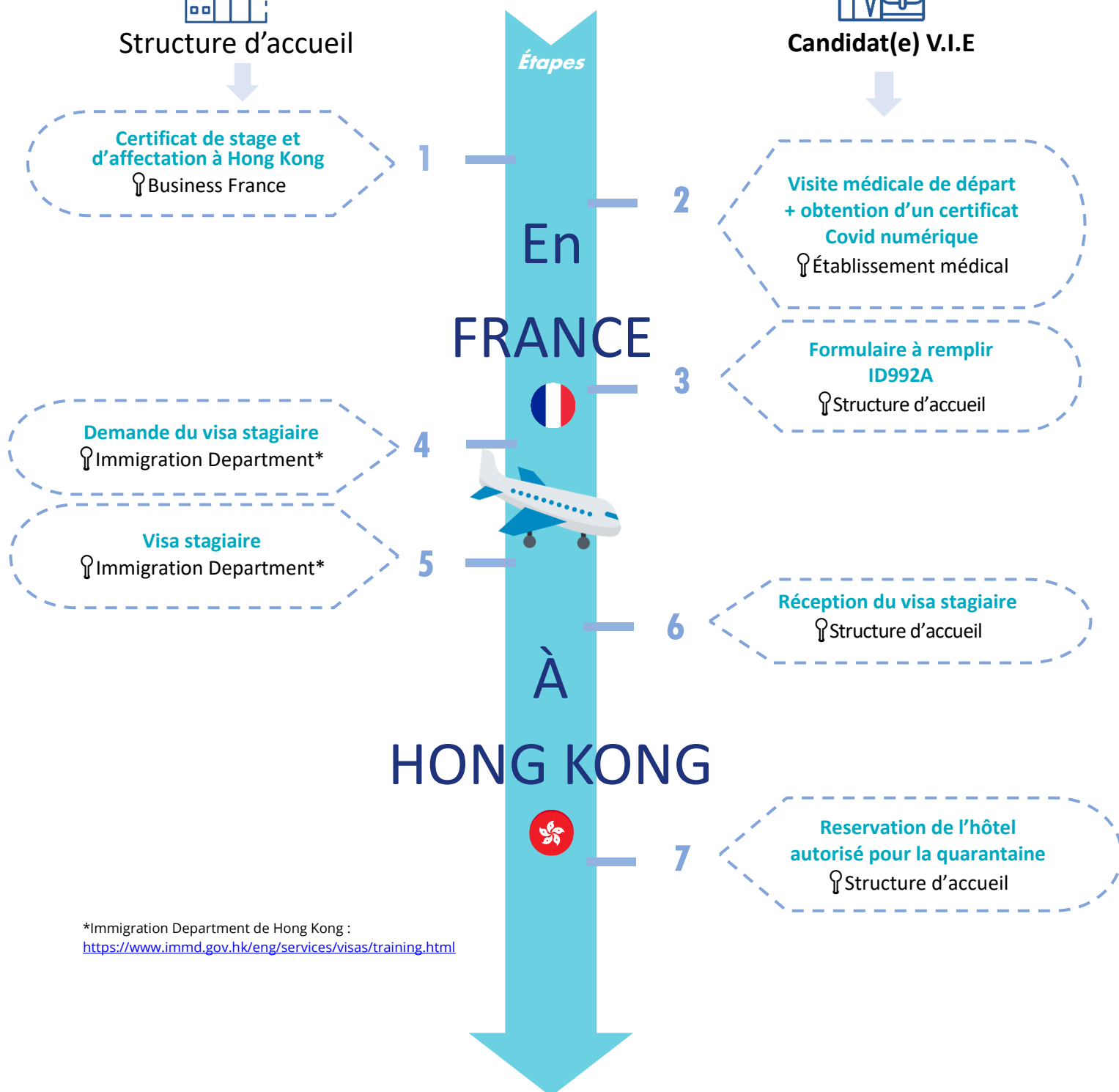
- Structure d'accueil éligible
- Mission du V.I.E éligible
- Candidat éligible au permis de travail



Structure d'accueil



Candidat(e) V.I.E



*Immigration Department de Hong Kong :
<https://www.immd.gov.hk/eng/services/visas/training.html>

➤ Fiscalité et cotisations sociales des V.I.E à Hong Kong

Un V.I.E n'est pas imposable à Hong Kong, selon l'article 19 de la convention fiscale bilatérale relative aux étudiants et stagiaires, qui les exonère d'impôts locaux lorsque leurs revenus viennent de France (sauf pour les binationaux).

Pour un V.I.E qui est déjà inscrit et enregistré auprès du système fiscal à Hong Kong (ex. cas d'un V.I.E qui exerçait déjà une activité salariée ou un stage rémunéré à Hong Kong), il /elle devra **s'acquitter / payer ses impôts auprès des autorités fiscales d'Hong Kong**. En effet, il n'était pas résident en France/Union Européenne avant de se rendre dans l'état de Hong Kong pour sa mission.

Cet impôt doit être pris en charge par l'entreprise qui recrute le V.I.E.

Selon la loi sur la cotisation de retraite à Hong Kong (le « MPF »), **un V.I.E basé à Hong Kong n'est pas concerné par ce régime de cotisation de retraite.**

Témoignages



Gaëlle OLIVIER

Présidente Direction Générale APAC
Société Générale



[Lire son témoignage](#)

SOCIETE
GENERALE

Vincent KASBI

Directeur Général Asie
SIA Partners



[Lire son témoignage](#)



Dispositifs d'appui de votre projet V.I.E à Hong Kong

➤ Appui au recrutement de V.I.E

- Business France peut vous accompagner dans la recherche de candidats V.I.E (et en particulier des candidats éligibles au permis de travail chinois), via :
 - 1- Une pré-sélection de CV ou une préqualification de candidatures à la demande (CVthèque Business France, partenariat avec des cabinets de recrutement...)
 - 2- Des services de gestion d'une partie ou de la totalité de vos recrutements V.I.E selon vos processus RH et à partir d'un cahier des charges spécifique
- Notre méthodologie RH inclut :

1- L'analyse de votre besoin

2- L'utilisation de canaux de sourcing adaptés pour identifier les candidats cibles

3- La présentation d'une short-list de candidats

Contacts utiles

➤ En France :

- **Business France / Service Commercial des V.I.E :**
Contact Cellule V.I.E PME : Tel. 0810 659 659
Blog : <https://vie.businessfrance.fr/>
- **Business France / formalités administratives concernant les visas à Hong Kong :**
E-mail : Visas.VIE@businessfrance.fr

➤ À Hong Kong :



*Directrice du bureau
de Business France à Hong Kong*

Mélanie GAUDIN

+852 6334 9874

melanie.gaudin@businessfrance.fr